



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **8 juin 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90056**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 6 263 354, situé au 355, chemin de Dublin, dans la zone F-54, vise la construction d'un bâtiment complémentaire de type autre dérogatoire. L'article 7.19 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la superficie au sol maximale d'un bâtiment complémentaire de type autre est de 15 mètres carrés. Ce même article prescrit aussi que la hauteur maximale d'un bâtiment complémentaire de type autre est de 3,5 mètres. L'élément dérogatoire est donc le bâtiment complémentaire de type autre projeté qui présente les éléments dérogatoires suivants :

- Une superficie au sol de 139,29 mètres carrés ;
- Une hauteur totale de 5,48 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 8 juin 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21^E JOUR DE MAI 2026

2026-05-19 13:44:05 EDT

Directrice générale, trésorière et greffière adjointe,
Marie-Josée Monderie